

Ouagadougou, le

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE**

-----  
**COMMUNIQUE**

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un concours direct de recrutement de cinquante-cinq (55) élèves Conseillers d'Education à former à l'Ecole Normale Supérieure de l'Université de Koudougou (ENS-UK), pour le compte du Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur et du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation, dans le centre unique de Ouagadougou.

Le nombre de postes mis au concours est reparti ainsi qu'il suit par région dont 25 places pour le compte du MESS et 30 places pour le compte du MENA :

N° d'ordre	Régions	Nombres de postes MESS	Nombres de postes MENA
01	Boucle du Mouhoun	2	3
02	Cascades	2	2
03	Centre-est	2	2
04	Centre-nord	2	3
05	Centre-ouest	2	3
06	Centre-sud	2	2
07	Est	2	2
08	Hauts-bassins	2	2
09	Nord	2	3
10	Plateau central	2	2
11	Sahel	2	2
12	Sud-ouest	2	2
13	Centre	1	2
Total		25	30

## A-CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente sept (37) ans au plus au 31 décembre 2014, titulaires d'une licence ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

## B-COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- un certificat de visite et de contre-visite revêtu d'un timbre fiscal de 300 francs CFA, attestant que le candidat a une acuité visuelle normale ou après correction et n'est atteint ni de surdité ni de bégaiement.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux périodes, jours, heures et sur le site ci-après :

- Période : du 19 au 31 mai 2014 ;
- Jours de réception : du lundi au samedi ;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Site de réception : Office Central des Examens et Concours du Secondaire (OCECOS).

## C - ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves du concours se déroulent selon les horaires ci-après :

- 07h30mn à 11h30mn : synthèse de dossier..... .....coef. 04
- 12h30mn à 14h30mn : culture générale..... .....coef. 01

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 7/20 est éliminatoire.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle ils sont engagés dans la Fonction publique en qualité contractuel pour une durée indéterminée avec droit à la pension de retraite et à la promotion et affectés dans les régions pour lesquelles ils ont postulé.

La durée de la formation est de dix huit (18) mois.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux de déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire général

Koudbi SINARE  
Chevalier de l'Ordre National

Ouagadougou, le

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE**

-----  
**COMMUNIQUE**

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un concours direct de recrutement de cent quarante (140) élèves Attachés d'Education à former à l'Ecole Normale Supérieure de l'Université de Koudougou (ENS-UK), pour le compte du Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur et du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA), dans le centre unique de Ouagadougou.

Le nombre de postes mis au concours est reparti ainsi qu'il suit par région dont 60 places pour le compte du MESS et 80 places pour le compte du MENA :

N° d'ordre	Régions	Nombres de postes MESS	Nombres de postes MENA
01	Boucle du Mouhoun	6	8
02	Cascades	3	5
03	Centre-est	4	5
04	Centre-nord	6	7
05	Centre-ouest	4	5
06	Centre-sud	6	7
07	Est	6	7
08	Hauts-bassins	3	5
09	Nord	6	7
10	Plateau central	5	7
11	Sahel	3	5
12	Sud-ouest	5	7
13	Centre	3	5
Total		60	80

## **A- CONDITIONS DE CANDIDATURE**

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente sept (37) ans au plus au 31 décembre 2014, titulaires du baccalauréat ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

## **B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- un certificat de visite et de contre-visite revêtu d'un timbre fiscal de 300 francs CFA, attestant que le candidat a une acuité visuelle normale ou après correction et n'est atteint ni de surdité ni de bégaiement.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux périodes, jours, heures et sur le site ci-après :

- Période : du 19 au 31 mai 2014 ;
- Jours de réception : du lundi au samedi;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Site de réception : Office Central des Examens et Concours du Secondaire (OCECOS).

## **C-ADMINISTRATION DES EPREUVES**

Les épreuves du concours se déroulent selon les horaires ci-après :

- 07h30mn à 10h30mn : étude de dossier .....coef. 04
- 11h30mn à 13h30mn : culture générale .....coef. 01.

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 7/20 est éliminatoire.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle ils sont engagés dans la Fonction publique en qualité de contractuel pour une durée indéterminée avec droit à la pension de retraite et à la promotion et affectés dans les régions pour lesquelles ils ont postulé.

La durée de la formation est de dix huit (18) mois.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux de déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire général

Koudbi SINARE  
Chevalier de l'Ordre National

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
AGENCE GENERALE DE  
RECRUTEMENT DE L'ETAT

-----  
DEPARTEMENT DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

Ouagadougou, le

N° \_\_\_\_\_ /MFPTSS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE**

-----  
**COMMUNIQUE**

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un concours direct de recrutement de trois cent vingt (320) élèves Assistants d'Education à former à l'Ecole Normale Supérieure de l'Université de Koudougou (ENS-UK), pour le compte du Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur et du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) dans le centre unique de Ouagadougou.

Le nombre de postes mis au concours est reparti ainsi qu'il suit par région dont 120 places pour le compte du MESS et 200 places pour le compte du MENA :

N° d'ordre	Régions	Nombres de postes MESS	Nombres de postes MENA
01	Boucle du mouhoun	12	20
02	Cascades	9	15
03	Centre-est	10	17
04	Centre-nord	10	17
05	Centre-ouest	9	14
06	Centre-sud	10	16
07	Est	10	16
08	Hauts-bassins	8	15
09	Nord	10	16
10	Plateau central	8	15
11	Sahel	8	15
12	Sud-ouest	9	14
13	Centre	7	10
Total		120	200

## **A- CONDITIONS DE CANDITATURE**

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente sept (37) ans au plus au 31 décembre 2014, titulaires du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

## **B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- un certificat de visite et de contre-visite revêtu d'un timbre fiscal de 300 francs CFA, attestant que le candidat a une acuité visuelle normale ou après correction et n'est atteint ni de surdité ni de bégaiement.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux périodes, jours, heures et sur le site ci-après :

- Période : du 19 au 31 mai2014 ;
- Jours de réception : du lundi au samedi ;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Site de réception : Office Central des Examens et Concours du Secondaire (OCECOS).

## **C-ADMINISTRATION DES EPREUVES**

Les épreuves du concours se déroulent selon les horaires ci-après :

- 07h30mn à 10h30mn : étude de texte .....coef. 04
- 11h30mn à 13h30mn : rédaction .....coef. 01

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 7/20 est éliminatoire.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle ils sont engagés dans la Fonction publique en qualité de contractuel pour une durée indéterminée avec droit à la pension de retraite et à la promotion et affectés dans les régions pour lesquelles ils ont postulé.

La durée de la formation est de dix huit (18) mois.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux de déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire général

Koudbi SINARE  
Chevalier de l'Ordre National

Ouagadougou, le

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE**

-----  
**COMMUNIQUE**

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un concours direct de recrutement de dix (10) élèves conseillers d'orientation scolaire et professionnelle à former à l'Ecole Normale Supérieure de l'Université de Koudougou (ENS-UK), pour le compte du Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur, dans le centre unique de Ouagadougou.

**A- CONDITIONS DE CANDIDATURE**

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente sept (37) ans au plus au 31 décembre 2014, titulaires d'une Licence en psychologie, en sociologie ou en Science de l'éducation ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

**B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- un certificat de visite et de contre-visite revêtu d'un timbre fiscal de 300 francs CFA, attestant que le candidat a une acuité visuelle normale ou après correction et n'est atteint ni de surdité ni de bégaiement.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux périodes, jours, heures et sur le site ci-après :

- Période : du 19 au 31 mai2014 ;
- Jours de réception : du lundi au samedi ;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Site de réception : Office Central des Examens et Concours du Secondaire (OCECOS).

### C-ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves du concours se déroulent selon les horaires ci-après :

- 07h30mn à 11h30mn : épreuve de spécialité: ..... Coef. 04 ;
- 12h30mn à 14h30mn : culture générale : ..... Coef. 01.

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 7/20 est éliminatoire.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle ils sont engagés dans la Fonction publique en qualité de contractuel pour une durée indéterminée avec droit à la pension de retraite et à la promotion et affectés dans les régions pour lesquelles ils ont postulé.

La durée de la formation est de dix-huit (18) mois.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux de déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire général

Koudbi SINARE  
Chevalier de l'Ordre National

Ouagadougou, le

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE**

**COMMUNIQUE**

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un concours direct de recrutement de neuf cent soixante (960) élèves professeurs certifiés des lycées et collèges à former à l'Ecole Normale Supérieure de l'Université de Koudougou (ENS/UK), pour le compte du Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur, dans le centre unique de Ouagadougou.

Le nombre de postes mis aux concours est fixé à neuf cent soixante (960) et se répartit ainsi qu'il suit par option et par région :

I- Enseignement Secondaire Général : 910 places

Professeurs certifiés des lycées et collèges selon les options suivantes :

Niveau de recrutement : Licence

N° d'ordre	Régions	Allemand	Anglais	Français	Hist-géo	Maths	SVT	PC	Philo
01	Boucle du Mouhoun	3	8	10	9	15	5	7	7
02	Cascades	9	5	9	4	10	5	4	3
03	Centre-Est	8	7	8	10	15	12	15	11
04	Centre-Nord	11	11	11	13	15	12	15	10
05	Centre-Ouest	5	8	5	5	15	6	12	6
06	Centre-Sud	2	3	2	4	15	2	10	0
07	Est	13	14	15	10	15	12	17	10
08	Hauts-Bassins	8	9	8	5	15	7	10	7
09	Nord	8	12	15	12	15	10	12	12
10	Plateau-Central	7	10	11	12	15	5	9	8
11	Sahel	4	7	5	7	10	4	8	3
12	Sud-ouest	5	6	7	5	10	13	12	8
13	Centre	2	3	10	6	15	5	5	5
184	TOTAL	85	103	116	102	180	98	136	90

## **II- Enseignement Secondaire Technique et Professionnel : 50 places**

Professeurs certifiés des lycées et collèges selon les options suivantes :

Niveau de recrutement : Licence ou Ingénieur des travaux

N° d'Ordre	Filière	Spécialité	Nombre de postes à pourvoir
01	Génie mécanique	Construction mécanique	6
02		Fabrication mécanique	4
03	Génie électrique	Electronique	6
04		Electrotechnique	8
05	Maintenance	Maintenance industrielle	4
06		Froid et climatisation	2
07	Génie civil	Bâtiment /construction	4
08		Topographie	4
09	Comptabilité - gestion	Comptabilité - gestion	8
10	Droit	Droit/législation	4
		Total	50

### **A-CONDITIONS DE CANDIDATURE**

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente sept (37) ans au plus au 31 décembre 2014, titulaires du diplôme requis à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

#### **1- Enseignement Secondaire Général**

Sont autorisés les candidats titulaires des diplômes requis selon le tableau ci-après :

EMPLOI	OPTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT
		LICENCE DANS LES FILIERES DE FORMATION SUIVANTES
Professeurs certifiés des lycées et collèges	Allemand	Etudes germaniques ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Anglais	Anglais ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Français	Lettres modernes, linguistique, ou de tout autre diplôme reconnu équivalent.
	Histoire-géographie	Histoire ou géographie ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Mathématiques	Mathématiques ou sciences économiques et de gestion ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Physiques-Chimie	Physiques ou en Chimie ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	SVT	Sciences biologiques ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Philosophie	Philosophie, psychologie ou de tout autre diplôme reconnu équivalent

## 2- Enseignement Secondaire Technique et Professionnel

Sont autorisés les candidats titulaires des diplômes requis selon le tableau ci-après :

EMPLOI	Spécialités	NIVEAU DE RECRUTEMENT
		LICENCE OU INGENIEUR DES TRAVAUX DANS LES FILIERES DE FORMATION SUIVANTES
Professeurs certifiés des lycées et collèges	Construction mécanique	Diplôme de Licence ou d'ingénieur des travaux en génie mécanique ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Fabrication mécanique	Diplôme de Licence ou d'ingénieur des travaux en génie mécanique ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Electronique	Diplôme de Licence ou d'ingénieur des travaux en Génie électrique, en réseaux et systèmes de télécommunications, en ingénierie des systèmes électriques ou tout autre diplôme reconnu équivalent
	Electrotechnique	Diplôme de Licence ou d'ingénieur des travaux en Génie électrique, en réseaux et systèmes de télécommunications, en ingénierie des systèmes électriques ou tout autre diplôme reconnu équivalent
	Maintenance industrielle	Diplôme de Licence ou d'ingénieur des travaux en Génie électrique, ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Froid et climatisation	Diplôme de Licence ou d'ingénieur des travaux en génie électrique ou tout autre diplôme reconnu équivalent
	Génie civil /Bâtiment/ construction	- Diplôme de Licence ou d'ingénieur des travaux en génie civil / Bâtiment ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Génie civil /Topographie	Diplôme de Licence ou d'ingénieur des travaux en génie civil / Topographie ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Comptabilité - gestion	Licence en sciences économiques et de gestion option gestion ou finance comptabilité ou tout autre diplôme reconnu équivalent
	Droit/législation	Licence en sciences juridiques et politiques ou tout autre diplôme reconnu équivalent

### B-COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale , datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- un certificat de visite et de contre-visite revêtu d'un timbre fiscal de 300 francs CFA, attestant que le candidat a une acuité visuelle normale ou après correction et n'est atteint ni de surdité ni de bégaiement.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux périodes, jours, heures et sur le site ci-après :

- Période : du 19 au 31 mai 2014 ;
- Jours de réception : du lundi au samedi ;

- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Site de réception : Office Central des Examens et Concours du Secondaire (OCECOS).

## C-ADMINISTRATION DES EPREUVES

Le concours se déroule selon les horaires ci-après :

- 07h30 à 11h30 : épreuve de spécialité .....coef : 4
- 12h30 à 14h30 : culture générale .....coef : 1

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Les candidats aux options Histoire-Géographie et Physique-Chimie sont informés qu'ils composent dans chacune de ces spécialités.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

La durée de la formation est de dix-huit (18) mois.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle ils sont engagés dans la Fonction Publique en qualité de contractuel pour une durée indéterminée avec droit à la pension de retraite et à la promotion et affectés dans les régions pour lesquelles ils ont postulé.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire Général

Koudbi SINARE  
Chevalier de l'Ordre National

Ouagadougou, le

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

-----  
COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un concours direct de recrutement d'élèves professeurs certifiés de collèges d'enseignement général et technique à former à l'Ecole Normale Supérieure de l'Université de Koudougou (ENS/UK), pour le compte du Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur et du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) dans le centre unique de Ouagadougou.

Le nombre de postes mis aux concours est fixé à huit cent soixante-cinq (865) et se repartit ainsi qu'il suit par option et par région:

**I. Enseignement Secondaire Général** : 800 places dont 300 places pour le compte du MESS et 500 places pour le compte du MENA

Professeurs certifiés de collèges d'enseignement Général selon les options suivantes :

Tableau 1 : répartition du MESS/ Niveau de recrutement : DEUG II

N° d'ordre	Régions	Français/Anglais	Français/Hist-Géo	Maths/SVT	Maths/PC
01	Boucle du Mouhoun	8	8	7	7
02	Cascades	7	7	3	3
03	Centre-Est	8	8	3	3
04	Centre-Nord	10	10	2	2
05	Centre-Ouest	11	11	7	7
06	Centre-Sud	6	6	2	2
07	Est	8	8	6	6
08	Hauts-Bassins	6	6	3	3
09	Nord	7	7	2	2
10	Plateau-Central	8	8	2	2
11	Sahel	7	7	3	3
12	Sud-ouest	8	8	7	7
13	Centre	6	6	3	3
TOTAL		100	100	50	50

Tableau 2 : répartition du MENA / Niveau de recrutement : DEUG II

N° d'ordre	Régions	Français/Anglais	Français/Hist-Géo	Maths/SVT	Maths/PC
01	Boucle du Mouhoun	11	11	11	11
02	Cascades	11	11	6	6
03	Centre-Est	10	10	7	7
04	Centre-Nord	12	12	6	6
05	Centre-Ouest	17	17	11	11
06	Centre-Sud	10	10	6	6
07	Est	15	15	11	11
08	Hauts-Bassins	10	10	7	7
09	Nord	12	12	6	6
10	Plateau-Central	11	11	6	6
11	Sahel	10	10	6	6
12	Sud-ouest	12	12	11	11
13	Centre	9	9	6	6
TOTAL		150	150	100	100

## II. Enseignement Secondaire Technique et Professionnel : 65 places

Professeurs certifiés de collèges d'enseignement technique et professionnel

Tableau 3 : Niveau de recrutement : DUT/BTS

N° Ordre	Filière	Spécialité	Nombre de postes à pourvoir
01	Génie mécanique	Construction mécanique	6
02		Fabrication mécanique	4
03	Génie électrique	Electronique	4
04		Electrotechnique	6
05	Maintenance	Maintenance industrielle	4
06		Froid et climatisation	4
07	Génie civil	Bâtiment /construction	5
08		Topographie	4
09	Zootechnique	Elevage	4
10	Agronomie	Agronome	4
11	Informatiques et télécommunications	Informatique	6
12		Télécommunications	4
13	Comptabilité - gestion	Comptabilité - gestion	10
		Total	65

## A-CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente sept (37) ans au plus au 31 décembre 2014, titulaires du diplôme requis à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

### **1- Enseignement Secondaire Général**

Sont autorisés les candidats titulaires des diplômes requis conformément au tableau ci-après :

EMPLOI	OPTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT
		DEUG II DANS LES FILIERES DE FORMATION SUIVANTES :
Professeurs certifiés de collèges d'enseignement général	Français/Anglais	Lettres modernes ou en Anglais ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Français/Histoire-géographie	Lettres modernes, Histoire ou Géographie ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Maths/SVT	Mathématiques ou sciences biologiques ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Maths/PC	Physiques ou en Chimie ou Mathématiques ou de tout autre diplôme reconnu équivalent

### **2- Enseignement Secondaire Technique et Professionnel**

Sont autorisés les candidats titulaires des diplômes requis selon le tableau ci-après :

Emploi	Spécialités	Niveau de recrutement
		DUT/DTS ou BTS
Professeurs certifiés de collèges d'enseignement technique	Construction mécanique	DUT/DTS, BTS en génie mécanique ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Fabrication mécanique	DUT/DTS, BTS en génie mécanique ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Electronique	DUT/DTS, BTS en Génie électrique/ électronique, réseaux informatiques et télécommunications, génie électronique et informatique industrielle ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Electrotechnique	DUT/DTS, BTS en Génie électrique / Electrotechnique, électricité industrielle ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Maintenance industrielle	DUT/DTS, BTS en Maintenance industrielle ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Froid et climatisation	DUT/DTS, BTS en froid et climatisation ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Génie-civil/Bâtiment /construction	DUT/DTS, BTS en Génie civil / Bâtiment /construction ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Génie-civil /Topographie	DUT/DTS, BTS en Génie civil / Topographie ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Elevage	DUT/DTS, BTS en élevage ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Agronomie	DUT/DTS, BTS en agriculture ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Informatique	DUT/DTS, BTS en informatique, réseaux informatiques et télécommunications ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Télécommunications	DUT/DTS, BTS en télécommunications, réseaux informatiques et télécommunications ou de tout autre diplôme reconnu équivalent
	Comptabilité - gestion	DUT/DTS, BTS en sciences économiques et de gestion option gestion ou finance comptabilité ou tout autre diplôme reconnu équivalent

## **B-COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- un certificat de visite et de contre-visite revêtu d'un timbre fiscal de 300 francs CFA, attestant que le candidat a une acuité visuelle normale ou après correction et n'est atteint ni de surdité ni de bégaiement.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux périodes, jours, heures et sur le site ci-après :

- Période : du 19 au 31 mai 2014 ;
- Jours de réception : du lundi au samedi;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Site de réception : Office Central des Examens et Concours du Secondaire (OCECOS).

## **C-ADMINISTRATION DES EPREUVES**

Le concours se déroule selon les horaires ci-après :

- 07h30 à 11h30 : épreuve de spécialité .....coef : 4
- 12h30 à 14h30 : culture générale .....coef : 1

Les épreuves sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Les candidats aux options Mathématiques/sciences physiques, Mathématiques/Sciences de la Vie et de la Terre, Français/Anglais, Français/Histoire-géographie et ceux aux options Histoire-Géographie et Physique-Chimie sont informés qu'ils composent dans chacune de ces spécialités.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

La durée de la formation est de dix-huit (18) mois.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont engagés dans la Fonction Publique en qualité de contractuel pour une durée indéterminée avec droit à la pension de retraite et à la promotion et affectés dans les régions pour lesquelles ils ont postulé.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire général

Koudbi SINARE  
Chevalier de l'Ordre National

SECRETARIAT GENERAL

-----  
AGENCE GENERALE DE  
RECRUTEMENT DE L'ETAT

-----  
DEPARTEMENT DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

Ouagadougou, le

N° \_\_\_\_\_ /MFPTSS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

-----  
COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2014, d'un concours direct de recrutement de trois cents (300) élèves professeurs certifiés des collèges d'enseignement général et technique, option Education physique et sportive à former à l'Ecole Normale Supérieure de l'Université de Koudougou (ENS/UK), pour le compte du Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur et du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA), dans le centre unique de Ouagadougou.

Le nombre de postes est reparti ainsi qu'il suit par région dont 100 places pour le compte du MESS et 200 places pour le compte du MENA:

N° d'ordre	Régions	Nombres de postes MESS	Nombres de postes MENA
01	Boucle du Mouhoun	10	10
02	Cascades	6	20
03	Centre-Est	9	11
04	Centre-Nord	10	25
05	Centre-Ouest	10	25
06	Centre-Sud	6	20
07	Est	7	7
08	Hauts-Bassins	6	10
09	Nord	7	20
10	Plateau-Central	6	7
11	Sahel	7	10
12	Sud-ouest	10	25
13	Centre	6	10
TOTAL		100	200

A-CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de trente sept (37) ans au plus au 31 décembre 2014, titulaires du baccalauréat série D ou C ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà engagées ou intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

### **B-COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- un certificat de visite et de contre-visite revêtu d'un timbre fiscal de 300 francs CFA, attestant que le candidat a une acuité visuelle normale ou après correction et n'est atteint ni de surdité ni de bégaiement.

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires. Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux périodes, jours, heures et sur le site ci-après :

- Période : du 19 au 31 mai 2014 ;
- Jours de réception : du lundi au samedi ;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Site de réception : Office Central des Examens et Concours du Secondaire (OCECOS).

### **C-ADMINISTRATION DES EPREUVES**

Le concours comporte des épreuves écrites et des épreuves physique et sportive.

Les épreuves écrites se déroulent selon les horaires ci-dessous :

- 07h30 mn à 10h30 mn : biologie.....coef : 3
- 11h30 à 13h30 : culture générale .....coef : 2

Les épreuves physique et sportive (coef : 02) portent sur :

- une course de 100 m et une course de 1000m pour les hommes ;
- une course de 80 m et une course de 800 m pour les femmes ;
- un saut au choix ;
- une gymnastique au sol.

Une moyenne au moins égale à 12/20 est exigée aux épreuves physique et sportive.

Les épreuves écrites sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de pertes de CNIB ne sont pas acceptées. Par conséquent, il leur est recommandé de faire établir en double la photocopie légalisée de leur CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

L'admission définitive se fait sur la base de la moyenne des notes des épreuves physique et sportive et de celle des épreuves écrites.

La durée de la formation est de quatre (04) ans.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont engagés dans la Fonction Publique en qualité de contractuel pour une durée indéterminée avec droit à la pension de retraite et à la promotion et affectés dans les régions pour lesquelles ils ont postulé.

L'appel des candidats est fixé à 06h30mn le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire général

Koudbi SINARE  
Chevalier de l'Ordre National